



Le Petit Laurentin



N°21 Eté 2024
Journal d'information de la commune de
Saint Laurent de Cerdans
et de la Forge del Mitg
Photo de Herès Art

SOMMAIRE

P 3	Édito	P 15	Vie municipale
P 4 à 7	Conseils Municipaux-Budget	P 16	Tourisme – animation
P 8	Régie Électrique Municipale	P 17	Entente du Haut Vallespir Rugby
P 9	Citoyenneté	P 18	Collectif Carnaval
P 10 à 11	Service de l'eau	P 19	Courrier des lecteurs
P 12 à 14	Vie sociale	P 20	Programme festivités

Horaires d'ouverture au public des bureaux de la Mairie :

Du lundi au jeudi de 10h à 12h & de 15h à 18h

Vendredi de 10h à 12h & de 15h à 17h00

INFOS PRATIQUES

Mairie: Tél: 04.68.39.50.04 Email: mairie.st-laurent-de-cerdans@wanadoo.fr

Bureau de Tourisme: Tél: 04.68.39.55.75 / 06.14.19.30.89

Email: saintlaurentdecerdans@vallespircanigo.com

Régie électrique: 06.30.18.58.49 / 04.68.67.33.67

Eau et assainissement : 04.48.07.08.75

Camping: 04.68.39.54.64

Piscine: 07.56.42.26.79

Médiathèque: 04.68.85.05.08 Ouverte le mercredi de 9h30 à 12h, le vendredi de 14h à 17h30

Déchetterie: 04.68.87.39.80 Ouvert tous les jours de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 sauf le mercredi.

Pompiers: 18 ou 112 Samu: 15 Gendarmerie: 17

Gendarmerie de Prats de Mollo: 04.68.39.70.01 Gendarmerie d'Arles sur Tech: 04.68.39.10.04

Médecins: Dr M. et Mme RIERA: 04.68.39.50.63 Pharmacie: 04.68.39.50.17

Kiné Mme PRATGINESTOS: 04.68.54.31.45

Cabinets infirmiers: Françoise FERNANDEZ: 06.10.79.89.79, Nathalie CANTON 06.17.94.41.93, Claire VIDONI-SAQUE: 06.27.09.69.37

Florence CUNADO :06.19.22.54.15, Laetitia ROGEL: 06.14.46.00.94, Nathalie CAMBRES: 06.70.30.79.42, Nathalie EAQER: 06.60.37.96.54, Delphine BRUNELLO 06.14.51.58.84

CCAS: Marie CAMPSOLINAS: 04.68.39.50.04

France Services sur Rdv au 04.48.07.20.85

Assistante sociale: permanence 2ème et 4ème jeudi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous: 04.68.87.50.80

M. le Maire reçoit sur rendez-vous en priorité le mardi.

Adjointes et conseillers reçoivent sur rendez-vous s'adresser au secrétariat de la Mairie.

EDITO



Comme annoncé dans un précédent bulletin, grande nouvelle : la fibre arrive !

A la fin de l'année 2024, 65% du village sera éligible à la fibre et 95% raccordé fin 2025.

A partir de cette date Orange entamera en tant qu'opérateur historique un long processus de démantèlement du réseau cuivre. Hérité du siècle dernier, le réseau téléphonique qui alimente les box ADSL est maintenant obsolète et sera donc désormais remplacé. Il est important de comprendre que le passage à la fibre est obligatoire puisque le réseau cuivre va disparaître.

L'installation de la fibre impose aux communes de réaliser un nouvel adressage en réalisant leur « base adresse locale ». Il s'agit de géolocaliser chaque habitation de façon très précise ce qui en facilitera l'accès ensuite pour les services publics, privés et de secours en leur permettant de mieux repérer l'adresse indiquée et de s'y rendre le plus aisément possible notamment en cas d'urgence. Ainsi, certains d'entre vous vont être amenés à changer de numéro et même de nom de rue. Depuis de nombreuses années cette base de données était remplie par plusieurs organismes dont la poste et parfois les adresses étaient doublées voire mélangées ou placées aux mauvais endroits.

Vous serez bien évidemment donc informés dès que cette situation se présentera. Le personnel administratif de la commune se tiendra à votre disposition pour vous aider à résoudre tous les problèmes qui pourraient découler de cette mesure.

Au nom de l'équipe municipale permettez moi de vous souhaiter un très bel été 2024 et de vous inviter à participer toujours plus nombreux à notre Festa Major et aux festivités organisées par nos associations.

Marcel Coll

Premier Adjoint

Conseil Municipal

Procès verbaux des conseils municipaux

MERCREDI 21 FEVRIER 2024

Monsieur Yves BENASSIS demande de rendre hommage à M. Missack Manouchian, résistant communiste arménien entrant au panthéon ce jour.

Une minute de silence

Monsieur le Maire demande de rendre hommage à M. Georges CANTON, décédé ce 19 Février.

Une minute de silence est observée.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Suite aux recrutements prévus pour deux agents aux ateliers municipaux, il convient de créer deux postes correspondants à leur grade et de ce fait de modifier le tableau des effectifs.

Vote à l'unanimité.

PRIME POUVOIR D'ACHAT :

Vote à la majorité sauf une abstention pour le versement d'une prime exceptionnelle de 300 Euros à l'ensemble du personnel titulaire et contractuel.

REGROUPEMENT DES ECOLES :

Un dossier de demande de subvention pour un montant de 45 000 € doit être déposé auprès de la Région pour subventionner les travaux de la chaufferie bois de l'école. Vote à l'unanimité.

SUBVENTION CCAS :

Louise VERGES fait part des difficultés financières du CCAS. La participation départementale ne couvre pas en totalité les frais de personnel et charges du service d'aides à domicile.

Il convient d'obtenir une aide de 10 000 Euros afin d'équilibrer. Vote à l'unanimité.

ACQUISITION TERRAIN PAR VOIE DE PREEMPTION :

Suite à la réception d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner de la part de Me DENAMIEL, informant la Commune de la vente des terrains situés QUINTAS DE LA SORT, par l'entreprise DELCASSO, pour un montant de 10 000 Euros au profit de M. Yannick PAIROLO et Madame née Florence DELCASSO, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'acquérir par voie de préemption les biens désignés dans la DIA.

Vote à l'unanimité.

LUNDI 18 MARS

Louis Caseilles présente ses vœux de rétablissement à Jean Xaudiera et Jean-Pascal Marcellier qui ont subi récemment une intervention chirurgicale.

1 / le conseil doit délibérer pour demander de subvention pour les travaux de réhabilitation de la piscine.

Montant 88 398 € HT / 99 622 € TTC

Les travaux : système de traitement (sécurité dosage pour les agents, meilleures analyses), bâche (évite évaporation d'eau), liner (évite de vider la piscine hors saison), plages béton.

Dossiers de demandes de subventions qui seront déposés : DETR (Etat) : 40 % - Région : 20% Département : 20 % soit 70 718.40 € HT. Autofinancement 17 679.60 €

Vote à l'unanimité

2 / le conseil doit délibérer pour demander une subvention pour la modernisation de l'éclairage public 2^{ième} tranche. L'Ademe ne subventionnant pas et l'Europe non plus.

54 000 € HT pour la 2^{ième} tranche. Une subvention dans le cadre du Fonds Vert pour 50 % sera demandée.

Vote à l'unanimité

Jeudi 11 Avril 2024

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : Votes à l'unanimité

Commune :

Excédent de fonctionnement : 871 479.40 €

Déficit d'investissement : 48 018.94 €

Station-service :

Excédent d'exploitation : 53 400.31 €

Excédent d'investissement : 110 542.31 €

Lotissement communal :

Déficit de fonctionnement : 17 744.68 €

Déficit d'investissement : 68 262.45 €

COMPTES DE GESTION 2023 :

Présentation des comptes établis par Madame la Trésorière pour la Commune, le Lotissement Communal et la Station-service. (Mêmes résultats que les comptes administratifs).

Vote à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTAT : Vote à l'unanimité

Commune : Report à la section de fonctionnement 823 460.46 €

Station-service : Report à la section d'exploitation 53 400.31 €

Lotissement communal : Déficit reporté 17 744.68 €

VOTE DES TAUX : Vote à l'unanimité

TAXE FONCIER BATI : 36.56 %

TAXE FONCIER NON BATI : 77.96 %

TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES / 12.24 %

A noter que les taux ne changent pas mais l'Etat a décidé une actualisation des bases de 3.9 %.

BUDGETS PRIMITIFS 2024 : Vote à l'unanimité

Commune :

Fonctionnement : 2 363 061.46 €

Investissement : 1 426 978.27 €

Station-service :

Fonctionnement : 361 681.31 €

Investissement : 127 425.31 €

Lotissement communal :

Fonctionnement : 93 029.13 €

Investissement : 74 768.45 €

CONVENTION INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL :

Un avenant à la convention a été présenté par le service urbanisme de la communauté de communes du Vallespir suite à la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre du programme Actio publique 2022 et de la loi ELAN. Les modifications apportées à la convention concernent les articles 4, 5, 6, 7 et 12.

Vote à l'unanimité.

FONDATION DU PATRIMOINE :

Proposition de M. le Maire pour adhérer à la fondation, afin de pouvoir obtenir des aides pour la rénovation de la peinture de la chapelle N.D de la Sort ou autres monuments de la Commune. L'adhésion annuelle est de 200 €. Vote à l'unanimité.

FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS :

Monsieur le Maire propose que les élus amenés à se déplacer pour des réunions ou pour représenter la commune auprès d'instances extérieures, soient remboursés de leurs frais kilométriques. Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Marcel COLL informe le Conseil Municipal qu'il sera en mesure de donner le bilan annuel de la borne électrique située sur la Place Gabriel Péri lors du prochain conseil municipal.

Yves BENASSIS demande où en sont les travaux de la centrale photovoltaïque.

Louis CASEILLES précise que nous sommes en possession du planning des travaux et qu'il sera communiqué par mail à tous les conseillers municipaux.

Sophie VAN DER WISJT demande où en sont les travaux de la fibre...

MERCREDI 19 JUIN 2024

SUBVENTION AU CCAS :

Suite à un problème d'équilibre budgétaire dû aux retards de remboursement des dotations du Conseil départemental, il convient de verser au CCAS une subvention de 10000€.

Vote à l'unanimité.

AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE ENTRE LA FORGE DEL MITG ET SAINT LAURENT DE CERDANS :

Une convention a été passée et approuvée le 18 octobre 2022 entre la Commune et le Conseil Départemental concernant un itinéraire cyclable de 4900 mètres entre La Forge del Mitg et Saint Laurent de Cerdans, en passant par le Soula, Le Crémadeils, la Pomarède et la Serre de la Ville.

Un avenant à cette convention est parvenu en Mairie en date du 10 juin 2024 modifiant le tracé de cette véloroute. Le département propose d'aménager la continuité de l'itinéraire cyclable depuis la Forge del Mitg jusqu'à l'entrée de l'agglomération en passant par le chemin du Noell et arrivant au-dessus du Mas Le Bilbé. La structure de chaussée sera renforcée et la couche de roulement renouvelée pour améliorer les conditions de confort et de sécurité des usagers cyclistes et autres engins forestiers sans élargissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve cet avenant modifiant le tracé de la véloroute pour une longueur totale de 10950 mètres.

REGROUPEMENT DES ECOLES :

Une consultation a été lancée afin de désigner l'architecte et les bureaux d'études qui auront mission de contrôle technique, de sécurité et protection de la santé, dans le cadre du marché de travaux qui sera lancé durant l'été pour les travaux de regroupement des classes de l'école maternelle sur le bâtiment de l'école primaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a désigné : le cabinet Phippe POUS, en tant qu'architecte pour un montant d'honoraires H.T de 66 300€.

Le Bureau VERITAS : pour la mission de coordination, de sécurité, et protection de la santé pour un montant H.T de 4150€.

Le Bureau QUALICONSULT pour la mission de contrôle technique pour un montant H.T de 7980€.

ACQUISITION DE TERRAINS :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide l'acquisition du terrain de M.PEYTAVI à Puig-sec, ainsi que l'acquisition de M.BONAMY et M.SAGELOLY en contrebas de la Mairie.

APPEL A PROJET « DES SOLS PERMEABLES POUR NOS VILLES ET NOS VILLAGES » :

Devant une sécheresse exceptionnelle depuis plus de deux ans, de par son intensité et sa durée le Conseil Départemental souhaite impulser et accompagner les Communes pour lancer des projets de désimperméabilisations des sols et de revégétalisations pour rendre le territoire résilient face aux effets de changement climatique. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de déposer un dossier de candidature à cet appel à projets pour l'aménagement de la cour de l'école primaire.

COMMERCE ET ARTISANAT :

Mme Françoise TIBAU a été désignée déléguée au commerce et à l'artisanat pour faire le lien entre les artisans et les commerçants locaux et la Mairie.

PRODUCTEUR
EARL AVICOLE
DU HAUT-VALLESPIR

LLANOS



VOLAILLES • LAPINS • ŒUFS
VOLAILLES VIVANTES

Ferme La Fagède
66260 ST-LAURENT DE CERDANS
Tél. 04 68 39 52 17

L'Epi du Moulin
Boulangerie - Viennoiserie - Pâtisserie

L'Auberge du Moulin
Côté Snack
Sur place et à emporter

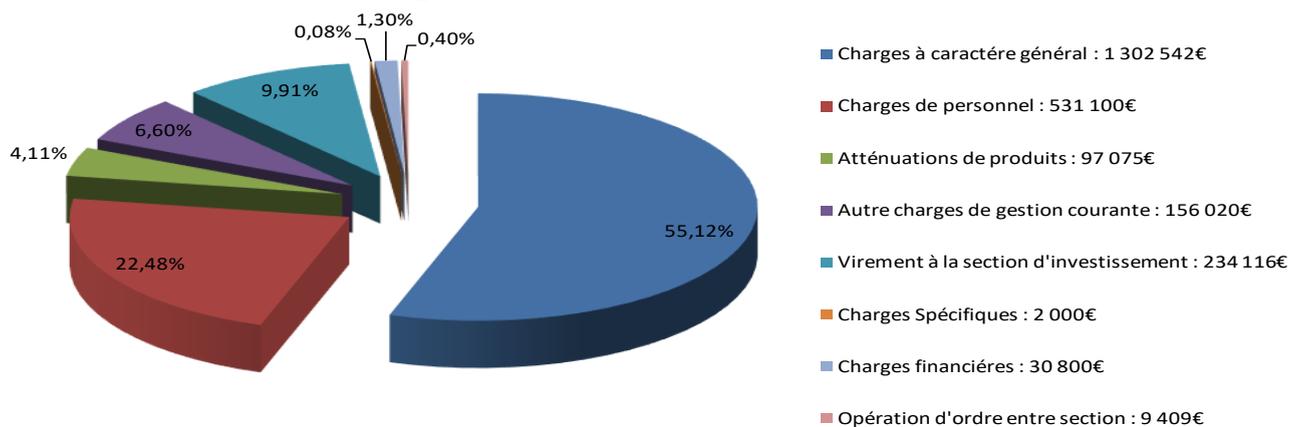


Soirée Tapas
Mardi 23 Juillet 2023
Mardi 6 Août 2023

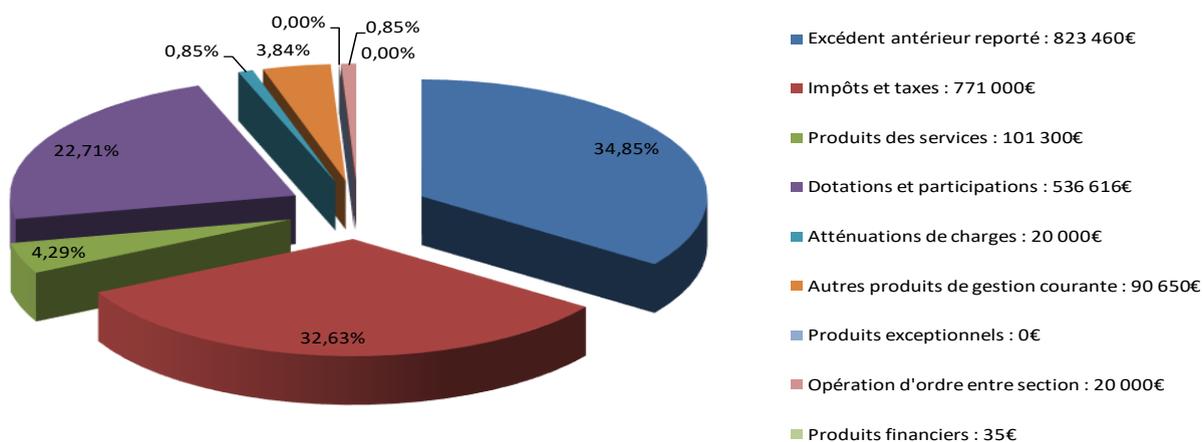
Soirée pétanque
Tous les Vendredi soir
à 20h30

04.68.39.55.00.
Rue Joseph Nivet - 6260 St Laurent de Cerdans

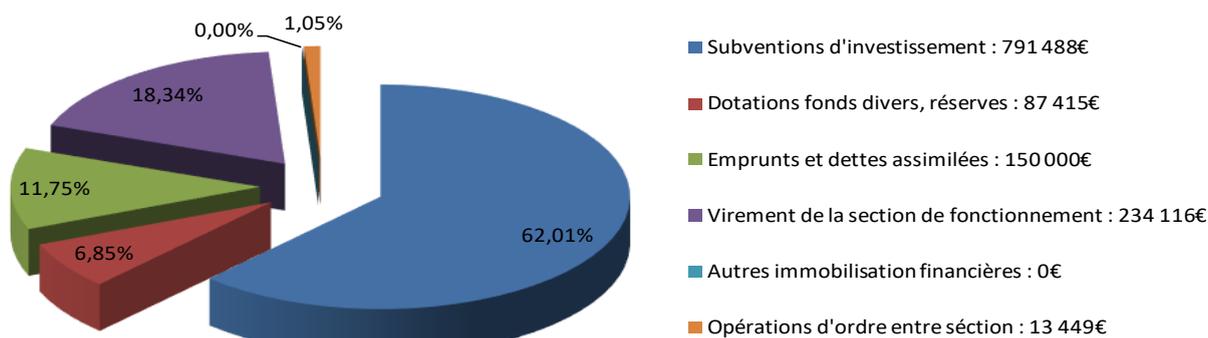
Budget / Dépense de fonctionnement



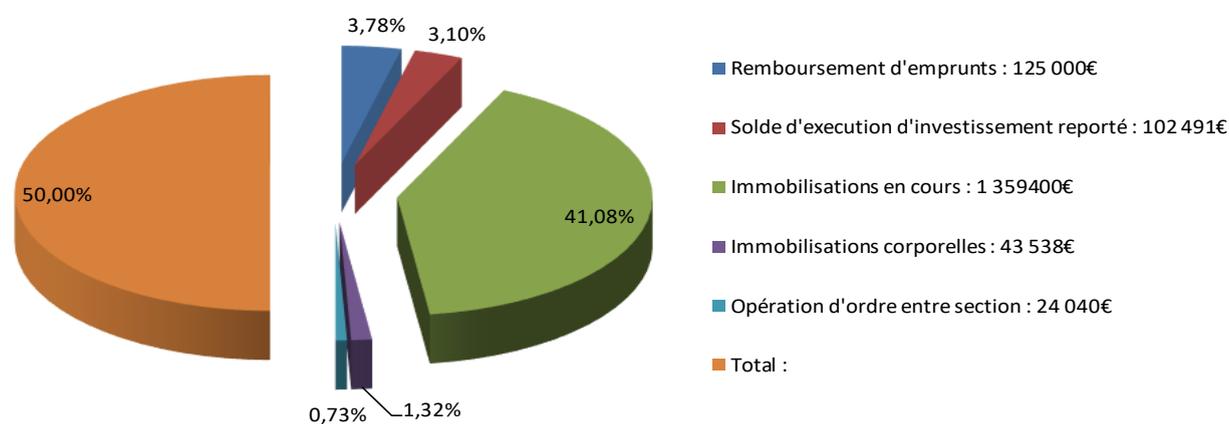
Budget / Recette de fonctionnement



Budget / Investissement - Recette



Budget / Investissement - Dépense Montant en €



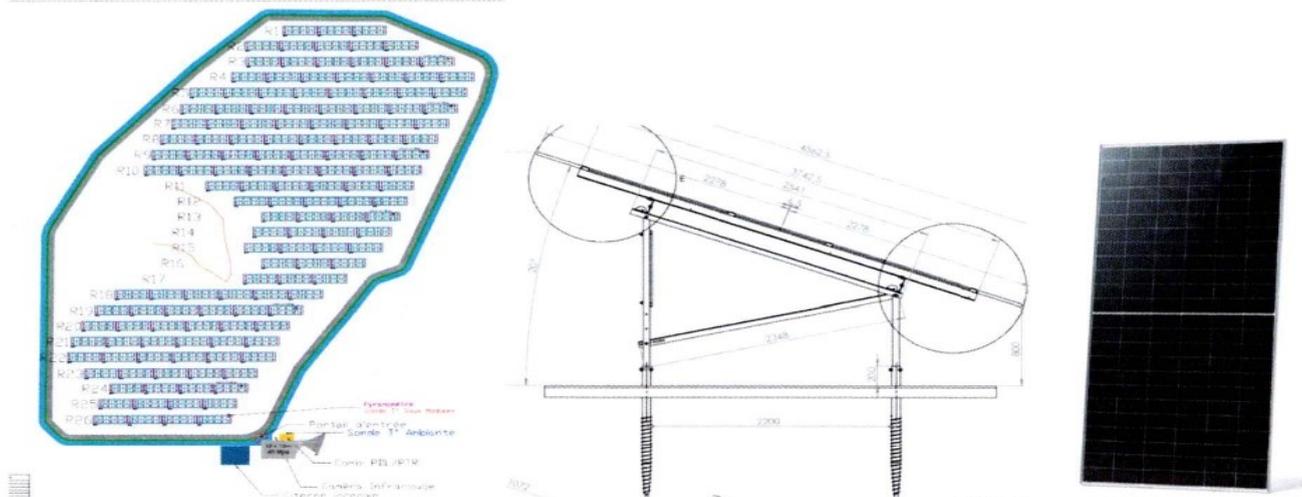
Régie électrique Municipale



Bonjour, un petit point de situation sur l'activité de la Régie Electrique Municipale :

Centrale photovoltaïque au sol « la Quère » :

Le terrassement est terminé. La pose de la clôture de 700 mètres et du portail est en cours d'achèvement. Suivra en juillet et Août la pose des structures et modules.



Les tables supportant les panneaux sont fixées sur des pieux vissés dans le sol.

Les panneaux de type bifacial à double vitrage, d'une puissance de 580 Watts, sont garantis 30 ans.

Compteurs communicants :

Le déploiement se poursuit ; actuellement 488 sont opérationnels.

Pour les propriétaires de résidences secondaires, lorsque vous êtes présents sur la commune, merci de prendre rendez-vous en composant le 06 30 18 58 49. Le changement de compteur est gratuit et l'opération ne dure qu'une demi-heure.

Par la suite, une application gratuite « Pradis ma conso » sera disponible et pourra vous aider à gérer votre consommation.



Travaux de renforcement du réseau :

Remplacement des fils nus ou torsadé de 70 mm² par du torsadé 150 mm². Cela permet de stabiliser l'alimentation et d'éviter les baisses de tension.

La Sort 46.431€ HT – les Casotes : 27.802€ HT – Secteur piscine les fontètes : 29.091€ HT. Sont achevés
La Pomarède 46.699€ HT est en cours de réalisation.

En 2024 nous financerons 4 nouveaux chantiers : La Redoute – Gramatxo – La Ville et La Forge del Mitg pour une somme totale de 72.000€

Je vous remercie pour votre attention.

ROGET Francis
Directeur

Citoyenneté

Le Monument aux Morts vient d'être tagué, pour la deuxième fois, la veille du 8 mai 2024. Qu'il me soit permis de féliciter le témoignage courageux d'une personne ; ce qui permettra à la gendarmerie d'identifier, je l'espère, l'individu qui a commis ce délit : une insulte aux Morts pour la France ! J'ajouterai : « tolérance zéro et peine maximale pour l'auteur des faits.

Louis Caseilles



Notre environnement

Je voudrais remercier les services techniques de la Commune pour leurs actions au quotidien, pour notre cité soit un village accueillant. Après la période de sécheresse, les dernières pluies ont favorisés le développement de la végétation (gazon, herbes folles, ...); ce qui a provoqué une tension dans les services espaces verts. Mes chers administrés, je vous invite (pour les personnes valides) à entretenir votre pas de porte en éliminant les herbes folles. Je compte sur vous.

Merci pour nos agents.

Louis Caseilles

**Plomberie
Chauffage - Electricité
Ramonage**

Saint l'eau services
Ébastien ASPART

Rue de la Borde - 66260 SAINT LAURENT DE CERDANS
06 13 13 06 40 - aspart.seb@orange.fr
Siret 894 051 960 00017

ml services
homme toutes mains

Mario LOPES
06 19 25 38 03

mlservicesenvallespir@gmail.com

"VIENS UNE FOIS...REVIENS TOUJOURS"

8 À HUIT

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI 8H-13H/ 15H-20H
DIMANCHE ET JOURS FÉRIES 9H-12H30
04.68.39.53.80
09.71.29.53.80
8ahuit-stlaurent@orange.fr

Domaine Le Noell
66260 Saint Laurent de Cerdans

Gîte de GROUPES
dès 30 personnes

Fête, stage, anniversaire, séminaire,
week-end d'intégration, mariage,
réunion de famille, classe découverte,
séjour sportif, colonie de vacances...

info@lenoell.com 04 48 07 01 64 www.lenoell.com

Mesures contre la sécheresse

Le dispositif mis en place pour l'arrosage des jardins familiaux sera reconduit en 2024.

Ci-joint l'arrêté :

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Fixant les limitations et restrictions d'eau

sur le territoire communal

Article 1^{er} : consommation domestique de l'eau

L'utilisation de l'eau à des fins domestiques doit être restreinte au strict minimum, c'est-à-dire limitée à l'alimentation en eau potable des populations, aux usages sanitaires et à l'abreuvement des animaux.

Article 2 : usages limités ou interdits

Les restrictions d'usage de l'eau applicables sur le territoire communal sont fixées par l'arrêté préfectoral en vigueur portant restrictions temporaires des usages de l'eau. Ces restrictions concernent tous les moyens de prélèvement de l'eau : puits, forages, canaux d'arrosage, retenues de stockage, réseau public, etc.

En complément de ces restrictions générales, les mesures suivantes sont mises en place spécifiquement sur le territoire de la commune :

- En application de l'article 5 de l'AP en vigueur, l'arrosage des potagers vivriers est possible sur le territoire communal, sans utiliser les canaux d'irrigation, **les lundis et jeudis de 20 h à 24 h.**
- L'usage des bornes incendie est strictement réservé au Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- Les usagers raccordés au réseau public d'eau potable sont limités à 120 litres/jour/personne pour les usages domestiques.
- Le remplissage et l'appoint en eau de l'ensemble des piscine et bassins à usage privé (maison individuelle, gîte, copropriété, meublé de tourisme) sont interdits.

Article 3 : Durée d'application

Les prescriptions du présent arrêté sont applicables dès sa publication et jusqu'au 31 Août 2024

Elles seront actualisées au tant que de besoin, par arrêté complémentaire, en fonction des débits constatés et de l'évolution pluviométrique.

Article 4 : Sanctions

Tout contrevenant aux mesures du présent arrêté s'expose à une peine d'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe.

En cas de non-respect des mesures édictées, le service public de l'eau potable pourra réduire la distribution d'eau potable par tout moyen.

Article 5 : Délai et voies de recours

Le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Maire de Saint Laurent de Cerdans
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Article 6 : Exécution et publication

Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

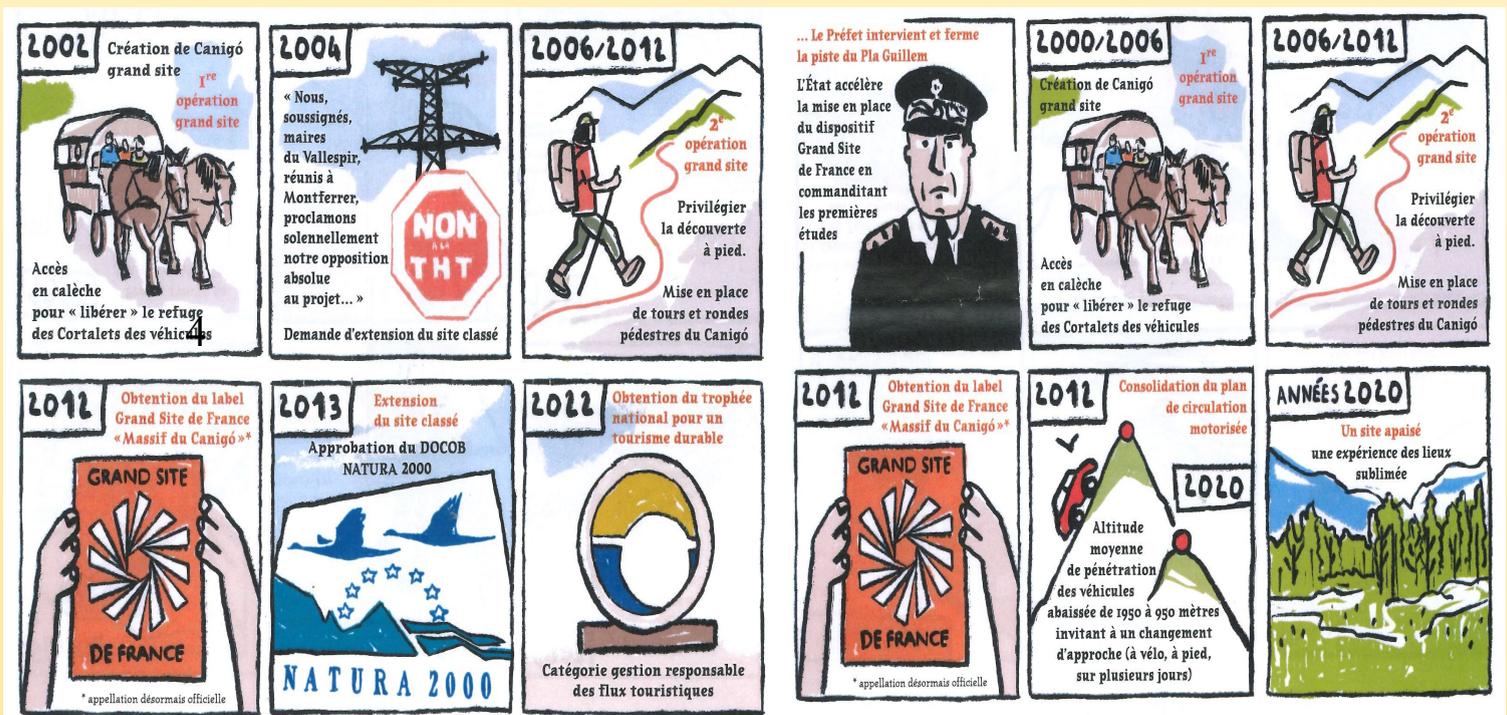
Une copie est adressée à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales et le Sous-Préfet de Céret
- Service public de l'eau potable, sous la compétence de la Communauté des communes du Haut Vallespir.
- Gendarmerie de Céret
- DDTM – police de l'eau
- ARS – Service santé Environnement

Fait à SAINT LAURENT DE CERDANS, le 17 Mai 2024

Le Maire,
Louis CASEILLES

Canigó Grand Site - Balcon Sud



Vie Sociale

C.C.A.S. de Saint Laurent de Cerdans

Une réussite du maintien à domicile de Mme J. Payrot pour ses 100 ans, entourée des Agents du CCAS et des aide-ménagères qui lui permettent de vivre heureuse dans sa maison.

Un service mis en place pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Il suffit de contacter le Bureau d'Action Social à la Mairie au 04.68.39.50.04

Remerciements de Mr Henri Payrot :

100 ans aujourd'hui c'est quelque chose!!!

Je tiens à vous remercier pour la qualité du service que vous gérez, vous même toujours à l'écoute, Anne-Marie, Geneviève et toutes les personnes qui interviennent chez maman.

Sans vous elle n'en serait certainement pas là.

Merci encore

Henri RIBES PAYROT



Équipe mobile RdRD de l'association Joseph Sauvy



Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la réduction des auprès des usagers des substances addictives se déplace dans tout le département.

Distribution et récupération de matériels de réduction des risques, démarches administratives, écoute, conseils, orientations.

Pour toutes demandes contacter le 07-76-17-11-60.

La municipalité très affectée par les problèmes de drogues et d'addiction dans le village ayant entraîné des issues fatales, travaille en étroite collaboration avec les services de la préfecture afin de mettre en place un large projet de prévention.

Pour tout complément d'information s'adresser au CCAS :



France services Sur rendez-vous au 04-48-07-20-85 le premier mardi de chaque mois en Mairie de 13h30 à 16h30.

Reprise des Permanences d'Assistante Sociale le deuxième et quatrième jeudi matin de chaque mois en Mairie.

Rendez-vous au 04-68-87-50-80



ESA du Vallespir—Alzheimer prise de rendez-vous au 04-68-39-64-41. Nous vous rappelons que 16 séances par an sont gratuites.



La Maison de Santé de Saint Laurent a ouvert :

- ◆ Les Infirmières reçoivent sur Rendez-vous du lundi au vendredi.
- ◆ Les docteurs RIERA reçoivent sur Rendez-vous le jeudi après-midi et le samedi matin.
- ◆ Permanence d'une infirmière spécialisée dans l'addictologie et la santé mentale à la Maison de Santé Rendez-vous au 04-68-87-24-49. Lundi 8 et 22 janvier; Lundi 5 et 26 février; Lundi 4 et 18 mars ; Lundi 22 avril.

Nouvelle Directrice à L'EHPAD

Madame Elsa Fleyfel vient d'être nommée directrice de la Maison de Retraite à compter du 1er Juin 2024. Qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue à SAINT LAURENT DE CERDANS à notre Directrice. La nomination, attendue avec impatience par les résidents, le personnel et les représentants du Conseil d'Administration, après une période difficile pour notre établissement (intérim successifs, difficultés financières...) Elsa Fleyfel était, avant sa nomination, Directrice des ressources matérielles (finances et achats) au centre hospitalier de Thuir, sous l'autorité de Fabienne Guichard, Directrice du C.H.S de Thuir



La vie de L'EHPAD

Le 27 mai, nous avons reçu Monsieur le Professeur Claude Jeandel, gériatre et professeur en médecine interne au CHU de Montpellier, auteur du rapport de recommandations sur les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et les Unités de Soins de Longue Durée, missionné par le ministère de la Santé en 2021.

Monsieur Claude Jeandel, qui tient des missions de conseiller médical auprès de plusieurs instances nationales, nous a fait l'honneur de sa venue et prodigué des recommandations utiles pour préparer l'avenir et les évolutions des services d'aide à la personne et de soins installés sur la commune.



 **J.N. SANTALO - G. SORS - D. PLANAS**
Agence SSP
AXA FRANCE
Assurances - Banque - Epargne

37, rue Joseph Coste 66110 AMÉLIE-LES-BAINS Tél. +33 (0)4 68 39 01 25 agence.sspamelie@axa.fr	8 Baills Pallarès 66150 ARLES-SUR-TECH Tél. +33 (0)4 68 39 10 67 agence.ssparles@axa.fr
--	--

ORIAS : 07 012 448 / 120 68 358 / 220 06 810

 **GAMMELIN CONSTRUCTION**
ENTREPRISE DE MACONNERIE
Rénovation / Terrassement / Béton armé
Travaux intérieur et extérieur
Construction Maison

04 68 39 05 61
sarl.gammelin@wanadoo.fr

4 Carrer Del Pardal
66110 Amélie les Bains

Vie Municipale

Travaux dans le village :



Réfection totale des toilettes publiques
Place Gabriel Péri.



Rénovation et amélioration de l'aire de jeux des écoles avec création d'un skate-park, remise en état totale du cours de tennis et réfection du sol du city-stade.



Réfection du plan du village sur le fronton de la place publique par l'artiste Sophie Gonzales avec le soutien financier de Copy-Sud.

Tourisme – Animations

Rallye du Vallespir, samedi 29 juin

Le Vallespir Rallye 66 l'association organisatrice de l'épreuve, a maintenu la course le Samedi 29 Juin après avoir du annuler le dimanche 30 en raison des élections. Pour la quatrième année consécutive la municipalité et le Bureau de Tourisme ont organisé le parc de regroupement des autos de course sur St Laurent, pour l'occasion un petit déjeuner a été offert aux équipages. Plus de cinquante autos se sont retrouvées au parking du centre artisanal dont une dizaine de Catalogne du Sud.. De nombreux laurentins et laurentines ont fait le déplacement pour admirer les voitures du rallye.



Arrivée de Sébastien Pruja
accueilli ici par Jean Xaudiera

Ouverture de la Piscine



La piscine municipale est ouverte tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h30.

Les tarifs sont :

- Adultes : 2€
- - 18 ans : 1.5€
- Non-baigneurs : 1€
- Abonnements adultes : 17€
- Abonnements enfants : 12€

Nouveau Auberge N.D de la Sort
66260 St Laurent de Cerdans 
Relais-étape
pour randonneurs
Nuitée-1/2 pension-Snack

Réservation :
aubergedelasort@gmail.com
+33(0)682628915 ou +33(0)680913674

A partir de 21 €
par nuit/par pers.

Association VIDA Ht Vallespir

Entente du Haut Vallespir Rugby

Quelle belle saison dont notre club de rugby nous a fait vivre... Le club finit 4ème dans sa poule 3 composée de 8 clubs, mais les points dit Mosaïques à la fin de la saison des matchs de poules nous repousse à la 6-ème place. On se qualifie donc en challenge Occitanie. Tout d'abord finissant dans les meilleurs 6èmes nous recevons le 16ème de finale de challenge Occitanie. À Prats de Mollo, nous recevons donc Marseillan et sa valeureuse équipe... Le public répond présent accompagné comme de tradition par un avant repas préparé par notre incomparable chef Philippe Canton... L'équipe passe ce tour et doit aller à la Grande-Motte pour le 8ème sachant que les quarts de finales ouvrent le droit de faire le challenge de France... L'équipe motivée gagnera à la Grande-Motte 27 à 20 et se qualifie donc pour les quarts et le challenge de France. En quart, nous rencontrons sur terrain neutre à Pollestres nos amis du RACC (Cerdagne – Capcir). L'entente l'emporte d'un point et rejoint la demi-finale où elle rencontre à Torreilles la valeureuse équipe de Vinassan. Un match référence pour notre jeune club...à la 78-ème minutes nous menions au score mais face à l'armada de briscards venant de Gruissan l'année précédente (13 joueurs venant de Gruissan et Fleury d'Aude après le forfait du club) en fédérale 2, l'entente cède et ne joindra pas la finale Occitanie, et c'est Vinassan qui sera champion Occitanie challenge régional 3. Un dimanche de repos et le dimanche suivant l'entente reçoit le 32ème de finale à Arles-sur-Tech contre le club Héraultais Vendargues... Beaucoup de Public avec le repas d'avant match à la salle des fêtes Ce match sera une formalité pour l'EHV qui déroule son rugby qui commence à être bien huilé. En 16-ème de finale la Grande-Motte subira les crocs de l'ours. 8ème de finale, une équipe proche de Montauban RAS Garonna tombera crânement sur la rude équipe du Haut Vallespir. Quart de finale à Marseillan contre l'équipe provençale d'Eyguière EHV ne sera jamais inquiété par le sort du match. Enfin, en demi-finale à Elne, notre équipe retrouve l'équipe de Vinassan... Un match qui sent la poudre. A la mi-temps avec le vent, l'entente mène 12 à 8... Mais contre le vent Vinassan use nos jeunes dans la bataille des rucks, occupation du terrain, et un pilonnage sur les centres par des joueurs aguerris à ces joutes. Sans rougir, tout en reconnaissant la supériorité de nos adversaires, nous avons fait un bon match et acquis le respect de nos adversaires d'un jour. Le match se finit par le score de 28 à 17. Au retour à Arles au bar chez Canton, nous avons été accueilli par le Réveil Laurentin, ce qui nous a mis du baume au cœur et fait réalisé la Belle Saison effectuée... Le territoire a vécu au rythme des matchs, c'est bien là le but essentiel.... Merci à vous tous et à l'année prochaine, peut-être pour un titre enfin

Visca EHV



Au début des années 2000 la fête de l'ours a retrouvé son éclat et connaît un succès qui laisse déjà présager les magnifiques fêtes que nous connaissons aujourd'hui.

En s'inspirant de l'ours junior de Prats de Mollo, la famille Duran, très impliquée dans le carnaval et responsable du service jeunesse de la commune, décide de lancer la « fête du vieil » ours pour les plus jeunes et les ados. Pourquoi « vieil ours » parce que cette fête redonne vie à l'ancien costume d'ours, remplacé depuis 10 ans par une véritable peau d'ours. Il est décidé que cette fête se déroulera le vendredi après-midi en ouverture des trois jours de festivités, dans les mêmes conditions que l'originale ... Au fil des ans, l'implication des écoles primaires et de l'école de musique intercommunale complètent ce passage de témoin aux générations à venir.

En 2024 toujours dans cet esprit de continuité intergénérationnelle, à l'initiative de Didier Parayre, « l'ós dels avis » a vu le jour pour réunir tous les anciens acteurs impliqués dans les fêtes d'antan. Il faut avoir plus de 60 ans pour participer à un événement qui dès la première réunion de préparation à Can Co a soulevé un engouement extraordinaire. Cette fête programmée le samedi matin aura un parcours plus limité au départ de Can Co, via la gare jusqu'au terre plein du syndicat, le tout organisé par le Collectif Carnaval.

Comme pour les 2 autres fêtes, « l'ós dels avis » est tiré au sort pour savoir qui de Georges Planes ou de Daniel Saqué sera retenu pour faire l'ours ... C'est Georges qui l'emporte... En ce qui concerne les meneurs il est décidé que ce sera à tour de rôle entre Raymond Sala, Pierre Prat et Pierre Nou avec un final laissé à Raymond, au privilège de l'âge et de son implication sans faille à la sauvegarde de nos fêtes. « la Monaca » est assurée par le patriarche de la famille Roitg : Jean Pierre. Pour les bou-dins c'est Denis Tixador et Bruno Marti qui s'y collent et pour « l'escalfador » Guy Claret et Jaume Pol. Les gendarmes de St Tropez ont un empêchement de dernière minute. La brouette, les figuerettes et le Gamarüs sont bien trop jeunes pour participer à la fresque.

La foule de chasseurs Laurentins est enthousiaste, les plus anciens : Jaime, Honorine et Damien donnent le tempo. Tout le monde prend un réel plaisir à se retrouver et à se remémorer les souvenirs avec des anecdotes toutes plus gratinées les unes que les autres. Un véritable instant de pur bonheur et d'émotion, sous le regard attendri des familles, enfants et petits enfants et d'un public nombreux et enthousiaste.

Se rajoute à ce délire un énorme « casament tremblant » initié par Peu Alegre avec une mariée imposante et sulfureuse en la personne d'Henri Nou, un marié inversement chétif représenté par Marie Rose Bouisset et un Jean Marie Ferrer représentant haut en couleur du clergé.

Rajoutez à cette joyeuse pagaille un groupe de musiciens réuni à l'improviste et la fête est totale.

Les absents ont eu tort, c'est sûr, mais qu'à cela ne tienne, ils pourront se rattraper l'année prochaine !...Vivement « l'ós dels avis » 2025 !

Courrier des lecteurs

Signalement des incivilités répétées au quartier de la Forge del Mitg

Stéphane RENARD <sr@draknet.fr>

mercredi 3 avril 2024 à 14:39 réception

À : mairie.st-laurent-de-cerdans@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire en tant que résident de La Forge del Mitg, au 12 rue des Évadés de France, pour faire suite à notre récente conversation téléphonique concernant les incivilités constantes observées dans notre quartier.

Comme discuté, bien que je sache que cette démarche aurait dû être initiée par M. Gérard Serra, les circonstances m'amènent à vous contacter directement. Nous avons déjà eu l'occasion de vous signaler le comportement des "Abrans" (ancienne maison de Monsieur et Madame Mas). Vous aviez réagi promptement lorsque ceux-ci avaient envahi le parking du gîte, en commençant par stationner une voiture, puis progressivement deux, trois véhicules, en y ajoutant des bouteilles de gaz, du bois, etc. Suite à vos actions, ils s'étaient déplacés sur la place de La Forge del Mitg, là où se trouvaient les tables de ping-pong, et vous aviez réussi à les en déloger.

Malheureusement, la situation s'est de nouveau dégradée. Leur manière d'occuper l'espace public nous contraint désormais à marcher au milieu de la route, mettant en péril notre sécurité ainsi que celle des autres usagers, d'autant plus que la limitation de vitesse à 30 km/h n'est pas respectée. Même les services de bus et de ramassage des ordures rencontrent des difficultés à naviguer dans nos rues à cause de la file de voitures mal stationnées. De plus, un incident récent impliquant un chien agressif appartenant aux Abrans a perturbé la quiétude du quartier, ce chien s'étant échappé et ayant importuné mes propres chiens (qui sont en laisse) pendant leur promenade, et ce n'est pas la première fois.

Je suis conscient des limites de vos pouvoirs d'intervention et comprends que certains aspects relèvent davantage de la compétence des autorités. Cependant, pour ce qui est de l'occupation abusive de l'espace public par leur file de voitures, je pense que des mesures peuvent être prises.

Je tiens à préciser que ce n'est pas dans mes habitudes de contacter la mairie pour me plaindre des agissements de mes voisins. Néanmoins, leur comportement excessivement intrusif et perturbateur dépasse les bornes, d'autant plus qu'ils semblent jouir d'une réputation déjà établie lors de leur résidence précédente à Saint-Laurent-de-Cerdans.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à ce message et pour les mesures que vous pourrez prendre pour rétablir la sérénité dans notre quartier.

Bien respectueusement,

Stéphane RENARD 12 rue des Évadés de France La Forge del Mitg

Autrefois, Jeannot lapin !!(Un autre temps)

A cette époque (hélas ! Pas la plus belle) mais celle du rationnement, les tickets de viande étaient vite épuisés et les steaks ou les rôtis,...un rêve !

Mais par chance nous avons les lapins ! Ces oreillers se pressaient derrière les grillages des « llapineres » installées dans les jardins, nourris d'un mélange d'épluchure et de son, de luzerne et de feuilles d'acacia (côté bio).

Le jour du rôti venu, le plus dodu était occis par un violent « coup du lapin » puis écorché d'un seul tenant et la peau tendue à l'envers sur rejeton de châtaigner en forme de U.

Suite du scénario, c'était le passage de Jep Llarc, chiffonnier en titre, qui arpentaient les rues du village le jeudi, au cri de « Pell de llebra. Pell de llapi » et négociait chaque dépouille entre trente et cinquante sous, avec le petit jeune de la famille qui n'avait (pas classe ce jours là.)

Michel Figa.

Festivités

JUILLET

Samedi 13 Juillet : Fête Nationale

19h00, Animation musicale avec les fanfares Le Réveil Laurentin et les Bizard's dans le village, 22h retraite au flambeau musicale du Bureau de Tourisme à la place publique, 22h30 concert avec Els Delais .

Vendredi 14 Juillet : Fête Nationale

11h Défilé départ de la Mairie
Allocution de M. le Maire maire de la Sort
Apéritif offert par la municipalité
12h Sardanes cobla Les Albères
17h Sardanes Place Publique

Mercredi 17 Juillet : Projection Katmandou Népal 1974
par René Décroche organisé par l'Association Pyrénées Catalanes Népal au cinéma.

Vendredi 26 Juillet : Rifle de l'association des Jeunes
à 20h45 à la salle de l'Avenir

Dimanche 28 Juillet : 13ème Fête de l'Espadrille
Marché traditionnel catalan, visite des ateliers Création Catalane , Danseurs Catalans de St Laurent, banda, Areu , cobla Principal del Ros selló, animations pour les enfants...

AOÛT

Samedi 3 Août : Festival 543

15h Projection de Zétwal à la Salle de Cinéma des Travailleurs Syndiqués

Samedi 3 Août : Fête de la Forge del Mitg

17h Sardanes cobla Sol de Banyuls,
19h Apéritif animé
20h30 Repas
22h Bal animé par Simon.Vmusic

Dimanche 4 Août : Challenge Jeu Lyonnais « Raymond Chadeyron » toute la journée Halle Polyvalente

Jeudi 8 Août : Randonnée de la Vallée Verte

7h Départ place Gabriel Péri

vendredi 9 Août : Fête des Pompiers

19h Apéritif & Restauration rapide
22h Bal Disco à la Halle Polyvalente

Samedi 10 Août : Festa Major

10h Messe avec la cobla Mil.lenaria
11h / 17h Sardanes cobla Mil.lenaria
Place Publique
19h30 Apéritif animé par la banda Els Tirons
20h30 Repas animé par la cobla Mil.lenaria
22h30 Bal avec l'Orchestre Holdup
Halle Polyvalente

Dimanche 11 Août : Fête annuelle du Réveil Laurentin

Llevant de Taula
19h Apéritif animé par la banda Els Companys et repas tapas animé par Les danseuses du Cabaret RBK suivis d'un bal avec Pascal Philadelphia
Halle Polyvalente

Lundi 12 Août : Concert de l'Orfeo

17h00 Chapelle de la Sort

Mardi 13 Août :

Rifle de l'association des St Laurent de France
21h Halle Polyvalente

Mercredi 14 Août : Fête du Rugby

15h30 Activités rugbyistiques pour les enfants
16h30 Match amical Stade Jean Sitja
19h 30 Apéritif musical & repas
22h30 Bal avec Pascal Philadelphia
Halle Polyvalente

Jeudi 15 Août : Fête des Danseurs Catalans

10h Messe, bénédiction des berenes, défilé
11h30 & 18h Sardanes cobla Principal del Rosselló
15h30 Spectacle Folklorique avec les Danseurs Catalans de St Laurent au Terre plein du Syndicat
19h30 Apéritif & repas animé par Els Tirons & Pascal Philadelphia suivis d'un Bal disco
Halle Polyvalente

Vendredi 30 Août : Gala de natation synchronisée par les nageuses d'Aqua Synchro

SEPTEMBRE à DECEMBRE

Dimanche 8 Septembre : Fête de la Sort

10h Messe
11h30 & 17h Sardanes cobla Principal del Rosselló
12h30 Dinar de Germanor
15h30 Spectacle folklorique Danseurs Catalans.

Samedi 14 Septembre : Festival Carte Blanche

18h Salle de Cinéma des Travailleurs Syndiqués

Samedi 14 Septembre : Forum des Associations

De 9h à 12h Place Gabriel Péri

Samedi 21 Septembre : Journée Européenne du

Patrimoine Visite libre de la Maison du Patrimoine & de la Mémoire André Abet
Conférence sur l'industrie sandalière par M. Rosenstein Salle de Cinéma des Travailleurs Syndiqués

Samedi 12 Octobre : Festival Carte Blanche

18h Salle de Cinéma des Travailleurs Syndiqués

Samedi 9 Novembre : Festival Carte Blanche

18h Salle de Cinéma des Travailleurs Syndiqués

Samedi 16 novembre : Concert de la Saint Cécile à

15h30 à la salle de l'Avenir , suivi de la Messe par le Réveil Laurentin.

Dimanche 24 novembre : Marché de Noël

à la Halle Polyvalente

Samedi 14 Décembre : Festival Carte Blanche

18h Salle de Cinéma des Travailleurs Syndiqués

Samedi 21 Décembre : Rifle, 20h30 à la salle de l'Avenir

Mercredi 25 Décembre : Rifle, 17h à la salle de l'Avenir

Samedi 28 Décembre : Rifle, 20h30 à la salle de l'Avenir

Mercredi 1 Janvier : Rifle, 17h à la salle de l'Avenir